



Olympiades
québécoises
des métiers et des
technologies

29 – COIFFURE

Les exigences relatives à la santé et sécurité

La sécurité sera évaluée d'une façon constante pendant toute la durée du concours. Les normes de l'industrie en matière de santé et de sécurité doivent être respectées lors de la compétition. Chaque manquement (voir la liste ci-dessous) sera signalé dès que constaté. Le candidat ou la candidate devra corriger la situation avant de reprendre le travail. Sur un total de 100 points, Le candidat ou la candidate se verra pénalisé de 1 point pour un premier manquement, 2 points pour un second manquement et de 3 points pour chaque manquement additionnel aux règles de la santé et de la sécurité du travail.

De plus, un candidat qui persiste dans un comportement dangereux pour lui et/ou les autres pourrait se voir pénalisé de tous les points d'une épreuve ou être disqualifié du concours.

1. Sécurité électrique

- Les appareils chauffants tels que les fers à friser et/ou les fers plats ne doivent jamais être en contact avec des produits inflammables.
- Les fils des appareils électriques doivent être en bon état et ne doivent pas être en contact ou à proximité d'eau.

2. Poste de shampoing

- L'eau sur le plancher doit être époncée immédiatement pour éviter les chutes.

3. Aire de travail

- Le plancher doit être essuyé dès qu'il y a de l'eau ou des produits renversés.
- Les cheveux doivent être débarrassés et ramassés aussitôt après la coupe de cheveux. Un taillage de pointes lorsque les cheveux sont peut visible sur le plancher et qui ne comporte aucun risque de chute est toléré.
- Les instruments tranchants (ciseaux, rasoirs, lames) sont manipulés avec prudence et sont rangés avec soin.

4. Santé et sécurité personnelle

- Le port des gants est obligatoire lors de la préparation du mélange, de l'application et du rinçage de produits colorants.
- Les chaussures doivent avoir des semelles antidérapantes et être fermées. Le port de bas est obligatoire et doit couvrir tout le pied.
- Il est interdit de courir pendant la compétition.
- En présence d'une blessure (coupure, brûlure), le candidat ou la candidate doit se rendre au poste de premiers soins afin de prendre les moyens nécessaires pour désinfecter et protéger sa blessure.

Les exigences relatives à l'organisation du travail et au service à la clientèle

L'organisation du travail et le service à la clientèle seront évalués d'une façon constante pendant toute la durée du concours. Les normes d'organisation du travail souhaitées pour des services professionnels en coiffure devront être respectées tout au long des épreuves. Chaque manquement (voir la liste ci-dessous) sera signalé dès que constaté. Le candidat ou la candidate se verra pénalisé pour chaque manquement selon la grille de notation.

Aperçu des exigences qui pourraient se retrouver dans la grille de notation :

- L'espace de travail est bien organisé (espace à l'aspect professionnel) ;
- Le candidat ou la candidate est conscient de son espace et ne dérange pas les autres ;
- Le candidat ou la candidate a ramassé les cheveux après la coupe et la retouche ;
- Les outils autres que ceux utiles à l'épreuve sont rangés ;
- Le candidat ou la candidate n'a pas porté à sa bouche d'outils ou de clips ;
- Tous les outils qui sont tombés au sol ont été lavés ou pulvérisés immédiatement avec du désinfectant ou ont été changés ;
- L'espace de travail est rangé et nettoyé à la fin de l'épreuve ;
- Les articles de protection individuelle ont été utilisés (tablier et gants) ;
- Le candidat ou la candidate a respecté le temps accordé à l'épreuve et n'a pas retouché à la chevelure de la marotte après la consigne d'arrêt ;
- Le client ou la cliente est protégée durant le travail chimique par une serviette et une cape ;
- Le client ou la cliente est protégée avec une crème protectrice ou une ouate durant le procédé chimique ;
- Le candidat ou la candidate a gardé une position confortable pour le client ou la cliente ;
- Le candidat ou la candidate a pris soin du client ou de la cliente lors du brossage ;
- Le candidat ou la candidate a pris soin du client ou de la cliente lors du séchage de cheveux ;
- Le candidat ou la candidate a utilisé les outils de coupe de façon sécuritaire ;
- Le candidat ou la candidate n'a pas abusé des produits coiffants ;
- Aucun élément n'a pénétré dans la peau du client ou de la cliente ;
- Le candidat ou la candidate n'a pas soufflé sur les cheveux ou dans le visage ;
- Le candidat ou la candidate a utilisé les produits chimiques selon les règles du fabricant.

*Des points de contrôle pour certaines vérifications de la qualité sont à prévoir durant les épreuves. Dans le but de diriger les concurrentes et les concurrents durant la compétition, des fiches descriptives seront remises avant chaque épreuve.